ICG.-R EPUBLIQUE DU BENIN Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2016-718 du 25 novembre 2016

portant nomination du Conseiller juridique du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération.

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu le décret n°2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- **Vu** le décret n°2016-423 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Vu le décret n°2016-421 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances;
- Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 novembre 2016,

DECRETE:

Article 1^{er}: Monsieur KINDJI Tranquillin est nommé Conseiller juridique du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Article 2: Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 novembre 2016

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON.-

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,

1 Koupaki

Romuald WADAGNI

Aurélien A.AGBENONC!

<u>AMPLIATIONS</u>: PR:6; AN:2; CC:2; CS:2; CES:2; HAAC:2; MCVDD:2; MEF:2; AUTRES MINISTERES:19; SGG:4; JORB:1.